



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/540
19 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 9 de sa résolution 1159 (1998) du 27 mars 1998, le Conseil de sécurité a décidé d'établir, avec effet au 15 avril 1998, la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA).
2. Au paragraphe 15 de cette résolution, le Conseil de sécurité m'a prié de le tenir régulièrement informé et de lui présenter un rapport, au plus tard le 20 juin 1998, concernant la mise en oeuvre du mandat de la MINURCA, l'évolution de la situation en République centrafricaine, les progrès accomplis dans l'exécution des engagements énoncés dans la lettre datée du 8 janvier 1998, qui m'a été adressée par le Président de la République centrafricaine, et l'application des Accords de Bangui et du Pacte de réconciliation nationale, ainsi que les engagements relatifs au redressement économique du pays. Au paragraphe 16, le Conseil m'a en outre prié de fournir, dans le rapport susmentionné, des informations sur les progrès accomplis par le Gouvernement de la République centrafricaine en ce qui concerne l'adoption d'un code électoral, la fixation d'une date pour les élections législatives et l'élaboration de plans précis pour l'organisation de ces élections, et de formuler des recommandations concernant le rôle que l'ONU pourrait jouer dans le processus électoral.
3. Le présent rapport décrit à l'intention du Conseil de sécurité les faits nouveaux intervenus depuis mon dernier rapport sur la situation en République centrafricaine, en date du 23 février 1998 (S/1998/149).

II. DÉPLOIEMENT DE LA MINURCA : ÉTAT D'AVANCEMENT

4. L'établissement de la MINURCA le 15 avril 1998 a été l'occasion d'une brève cérémonie militaire marquant le transfert du commandement de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB) à la MINURCA. Le 16 avril, mon Représentant spécial, M. Oluyemi Adeniji et le Président du Comité international de suivi, le général Amadou Toumani Touré, ont présidé conjointement une cérémonie de transition politique. Le même jour, le Représentant spécial a rencontré le Président Ange-Félix Patassé pour lui expliquer le mandat et la structure des opérations de la MINURCA.

5. Malgré le calendrier extrêmement serré qui avait été arrêté dans la résolution 1159 (1998), la MINURCA est devenue opérationnelle le 15 avril grâce aux efforts déployés par une équipe de transition composée de planificateurs militaires, de logisticiens, de spécialistes des communications et de personnel administratif des Nations Unies, qui est arrivée à Bangui le 4 avril pour mettre en place le quartier général intégré de la nouvelle Mission. La capacité opérationnelle de la Mission n'a cessé de s'améliorer depuis sa création. Au 15 juin 1998, elle comptait au total plus de 1 200 hommes appartenant à des contingents du Burkina Faso, du Canada, de la Côte d'Ivoire, de la France, du Gabon, du Mali, du Sénégal, du Tchad et du Togo, sur l'effectif maximal de 1 350 hommes autorisés dans la résolution. Un contingent égyptien devrait rejoindre la MINURCA vers la fin du mois de juin. Pour ce qui est du personnel civil, 73 des 106 fonctionnaires internationaux approuvés ont été déployés, les autres devant pour la plupart arriver à Bangui prochainement. Toutefois, sur les 24 formateurs de la police civile, huit seulement ont été déployés jusqu'ici, les pays qui fournissent du personnel ayant tardé à prendre des mesures à cet effet.

III. ASPECTS POLITIQUES

6. Depuis la création de la MINURCA, la situation politique à Bangui a été dans l'ensemble calme mais extrêmement instable. Le processus de réconciliation nationale amorcé par les Accords de Bangui (S/1997/561) a reçu un élan considérable avec l'adoption par tous les partis politiques centrafricains du Pacte de réconciliation nationale le 4 mars 1998. Ce pacte interdisait le recours à la force comme moyen d'accès au pouvoir politique, soulignant que la voie des urnes était le seul moyen légal d'accéder au pouvoir, et les signataires se sont engagés à oeuvrer à la remise en état et à la reconstruction du pays. Le Pacte prévoyait également la constitution d'un comité de suivi et d'arbitrage chargé du contrôle de l'exécution des engagements pris dans le Pacte et les Accords de Bangui et de l'arbitrage des différends éventuels. En conséquence, le Comité a été créé par décret présidentiel le 26 mars 1998. Si le Comité, composé de représentants du Gouvernement, de l'opposition et de la société civile, en est encore au stade de l'organisation interne, il apparaît d'ores et déjà comme un organe capable de jouer un rôle de réconciliation constructif. À la demande de mon Représentant spécial, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni au Comité l'appui administratif et logistique dont il avait grand besoin.

7. Une autre disposition importante des Accords de Bangui a été appliquée avec l'adoption par l'Assemblée nationale le 30 avril 1998 du Code de la presse et la création par un décret présidentiel daté du 27 mai 1998 du Haut Conseil de la communication chargé de veiller à la liberté de la presse. Ces mesures revêtent une importance particulière compte tenu notamment des élections législatives qui doivent avoir lieu prochainement.

8. Pour ce qui est de la gouvernance, le Représentant spécial a souligné, au cours de plusieurs entretiens avec des représentants du Gouvernement, l'importance que la communauté internationale attachait au respect des droits de l'homme, ainsi qu'à la transparence et à l'obligation redditionnelle du Gouvernement. Dans ce contexte, le Gouvernement de la République centrafricaine s'apprête à tenir, avec un financement du PNUD, une conférence sur la bonne

/...

gouvernance à Bangui dans les mois à venir. Par ailleurs, le Bureau de mon Représentant spécial a offert ses conseils aux autorités de la République centrafricaine et apporté une assistance technique dans les domaines de la bonne gouvernance et du respect de l'état de droit, en application de l'alinéa e) du paragraphe 14 de la résolution 1159 (1998).

9. Le Canada, la Côte d'Ivoire, les États-Unis d'Amérique, la France, le Gabon, le Kenya, le Sénégal et le Togo ont pris une initiative positive lorsqu'ils ont décidé de se constituer en Groupe des amis de la République centrafricaine. Ce groupe a mis au point plusieurs indicateurs pour les réformes à entreprendre, mettant l'accent sur la nécessité d'accomplir des progrès dans la préparation des élections, dans la restructuration des forces de sécurité et dans la conclusion d'accords avec les institutions de Bretton Woods. Des groupes analogues ont joué un rôle très constructif dans d'autres situations de conflit. Toutefois, l'efficacité de ce groupe est quelque peu limitée par le fait que seuls deux de ses membres ont une représentation diplomatique en République centrafricaine.

10. À la fin de l'année dernière, le Ministre des mines de l'époque, M. Charles Massi, a été relevé de ses fonctions parce qu'il aurait dispensé du paiement d'impôt une société qui achète des diamants, et il a été inculpé. Dans le même temps, M. Massi a démissionné du parti au pouvoir et créé son propre parti politique. M. Massi a prétendu que les accusations portées contre lui puis son assignation à domicile avaient des motivations politiques. Mon Représentant spécial l'a rencontré à deux reprises, et a par ailleurs engagé vivement le Président Patassé à ordonner la levée de l'assignation à domicile prononcée contre M. Massi. Le 12 juin, la Cour constitutionnelle a levé tous les chefs d'inculpation contre M. Massi.

11. Les membres du Conseil de sécurité sont conscients du rôle inestimable que jouaient en République centrafricaine la MISAB, de même que la Commission internationale de médiation et le Comité international de suivi, respectivement sous la présidence du Président de la République du Gabon, El Hadj Omar Bongo et de l'ancien chef d'État malien, le général Touré. Dans une lettre datée du 30 avril 1998, le général Touré m'a fait savoir que le mandat de la MISAB et du Comité international de suivi avait pris fin mais s'est déclaré résolu à continuer de suivre la situation en République centrafricaine. Je me félicite des efforts que ne cessent de déployer les dirigeants de la région qui ont contribué de manière décisive à rétablir la stabilité à Bangui et à promouvoir la mise en oeuvre de réformes politiques en République centrafricaine.

12. Malgré l'évolution encourageante de la situation décrite ci-dessus, plusieurs graves difficultés politiques subsistent. La société centrafricaine continue de connaître des clivages et un climat de méfiance, notamment aux niveaux ethnique et régional. Si la création, en février 1997, d'un Gouvernement d'unité nationale, au sein duquel étaient représentés plusieurs partis d'opposition, constituait une étape importante vers la réconciliation, le Gouvernement continuait de vivre une coalition relativement difficile, les partis d'opposition ne cessant de l'accuser d'avoir attribué des portefeuilles de moindre importance à leurs ministres. Le Groupe dit des 11 partis d'opposition, qui rassemble actuellement neuf partis, ne cesse de menacer de se retirer du Gouvernement. Ces menaces n'ont pas été mises à exécution, mais

/...

elles sont néanmoins révélatrices de l'absence continue de la confiance indispensable entre les divers partis politiques du pays.

Préparation des élections

13. Si certains progrès ont été réalisés dans la préparation des élections législatives prévues pour août/septembre 1998, il reste encore beaucoup à faire. Le 26 mars 1998, l'Assemblée nationale a adopté un Code électoral qui prévoyait la création d'une Commission électorale mixte et indépendante. Le Code prévoyait aussi que la Commission électorale serait créée par un décret adopté par le Conseil des ministres. Toutefois, un comité spécial composé de représentants de tous les partis politiques reconnus n'a pu se mettre d'accord sur le texte d'un projet de décret relatif à la Commission. Les partis de la majorité présidentielle proposaient le maintien du système suivant lequel le Ministre de l'intérieur présiderait les travaux de la Commission, tandis que l'opposition tenait quant à elle à ce que soit nommé un candidat neutre et indépendant.

14. Dès son arrivée à Bangui, mon Représentant spécial a tenu des consultations intensives en vue de trouver une solution à cette impasse. Le 22 mai 1998, le Président Patassé a nommé président de la Commission électorale M. Michel Adama-Tamboux, ambassadeur en retraite et premier Président de l'Assemblée nationale après l'indépendance en 1960. Le 28 mai, il a été promulgué un décret portant création de la Commission, qui conférait au Président Patassé le pouvoir d'en nommer le président.

15. L'opposition s'est vivement élevée contre le fait qu'elle n'avait pas été dûment consultée au sujet de la nomination de M. Adama-Tamboux et que le décret correspondant avait été promulgué post facto. Mon Représentant spécial s'est employé avec la plus grande énergie à servir de médiateur entre les partis et à convoquer la Commission de suivi et d'arbitrage pour examiner ces questions. De l'avis de la plupart des observateurs internationaux à Bangui, M. Adama-Tamboux est dans l'ensemble qualifié pour occuper cette charge. Certains partis d'opposition demeurent néanmoins extrêmement sceptiques.

16. Entretenant un nouvel effort pour surmonter les divisions et promouvoir la confiance entre les partis, mon Représentant spécial, eu égard à la loi fondamentale relative aux partis politiques, a appelé le Président à autoriser tous les partis politiques enregistrés à se faire représenter à la Commission électorale (le décret initial limitait la représentation aux 15 partis siégeant à l'Assemblée nationale). Le Président Patassé a donné suite à cette recommandation et modifié le décret le 5 juin. La Commission comprendra donc les 35 partis politiques enregistrés représentés, ainsi que des représentants des 16 préfectures et des observateurs de la société civile. La Commission électorale est maintenant constituée conformément à la loi, mais elle ne s'est pas encore réunie car un nombre important de partis d'opposition, à savoir le Groupe des Onze et cinq autres partis, n'ont pas encore accepté d'y siéger. Mon Représentant spécial poursuivra ses efforts pour rapprocher les positions des partis.

17. Les trois experts électoraux de la MINURCA ont commencé à élaborer, avec les organes appropriés de la République centrafricaine, un plan opérationnel et

/...

un projet de budget et entrepris un travail de sensibilisation auprès de donateurs potentiels, tandis que le Gouvernement, à son tour, a adopté certaines mesures préparatoires en vue des élections. Cependant, les difficultés auxquelles se heurte la Commission électorale l'ont empêchée de commencer ses travaux. Il est en outre évident que les donateurs potentiels n'envisageraient d'apporter leur appui au processus électoral qu'une fois que la Commission électorale aura établi un plan opérationnel détaillé et un calendrier d'exécution réaliste.

18. Le 8 juin, le Ministre de l'intérieur a annoncé la décision du Président Patassé fixant aux 16 et 30 août les dates des élections législatives. Cette annonce a suscité de nouvelles complications car le décret instituant la Commission électorale stipule que la Commission doit entrer en fonctions trois mois au moins avant la tenue des élections. De plus, le calendrier proposé ne permettrait pas à l'ONU et aux autres organisations internationales de prendre les dispositions voulues pour fournir l'assistance requise en vue des élections.

Information

19. Peu après sa mise en place, la MINURCA a lancé des campagnes d'information destinées à faire largement connaître son mandat et ses activités. En République centrafricaine, la presse a peu de ressources et reste fragile. La diffusion d'informations fiables et objectives doit donc être considérée comme une priorité pour que la réconciliation et la paix l'emportent dans le pays. Depuis le mois de mai, mon Représentant spécial, appuyé par le commandant de la force et le Directeur du Bureau de mon Représentant spécial (le représentant résident du PNUD), a donné des conférences de presse hebdomadaires. De plus, la Mission a toujours l'intention de lancer un programme de la radio des Nations Unies (voir plus bas, par. 38).

IV. QUESTIONS MILITAIRES ET DE SÉCURITÉ

Activités des troupes des Nations Unies

20. Depuis sa création, la MINURCA a aidé à maintenir le climat de sécurité et de stabilité instauré à Bangui par la MISAB. Bien que le déploiement complet de l'élément militaire de la MINURCA ait été retardé, un pays devant envoyer un contingent ayant renoncé à la dernière minute, les missions militaires définies dans la résolution 1159 (1998) sont actuellement exécutées en quasi-totalité.

21. La MINURCA a fait des efforts concertés pour accroître dans la ville le nombre des patrouilles mécanisées et des patrouilles à pied, plus particulièrement dans les zones sensibles de Bangui. Ces patrouilles ont lieu 24 heures par jour. La MINURCA participe également à des patrouilles communes avec des éléments des forces armées et des forces de sécurité centrafricaines, ce qui les encourage à jouer un rôle plus actif dans le maintien de l'ordre. Afin d'assurer une coordination efficace, la MINURCA a constitué pour Bangui une Commission mixte de sécurité composée du commandant de la force des Nations Unies et des commandants des Forces armées centrafricaines, de la police nationale et de la gendarmerie, ainsi que de la Force spéciale pour la défense des institutions de la République, qui a succédé à la Garde présidentielle aujourd'hui dissoute. Les troupes des Nations Unies jouent également un rôle

/...

humanitaire important en fournissant une aide médicale d'urgence à la population civile de Bangui.

22. La situation dans l'intérieur du pays reste néanmoins précaire, et des actes de banditisme et autres infractions graves continuent d'être signalés. Presque tous les partis centrafricains, ainsi que les programmes et institutions des Nations Unies opérant en République centrafricaine, ont à maintes reprises insisté auprès de la MINURCA pour qu'elle étende sa zone d'opérations au-delà de Bangui et des environs immédiats. Les partenaires de l'ONU acquittent actuellement des redevances spéciales pour s'assurer la protection d'escortes des forces armées et de la gendarmerie centrafricaines lorsqu'ils se rendent en mission en dehors de la capitale.

23. La MINURCA a récemment effectué des missions de reconnaissance très limitées, d'une durée d'une journée, dans des localités clefs de l'intérieur du pays afin d'évaluer la situation en dehors de Bangui, avec pour objectif de faciliter les préparatifs des élections et d'élaborer des recommandations sur le rôle futur de l'ONU dans le processus électoral, comme l'a demandé le Conseil de sécurité.

Restructuration des Forces armées centrafricaines (FACA)

24. Le 29 janvier 1998, comme indiqué dans mon dernier rapport (S/1998/148), la Commission de restructuration des forces de défense et de sécurité, agissant sous la haute supervision du général Touré, a recommandé au Président Patassé de dissoudre les services de sécurité et de procéder à une réduction radicale des effectifs de la Garde présidentielle et à sa restructuration. Le 4 mars, le Président a promulgué des décrets donnant effet à ces recommandations. Dans le même temps, il a été créé deux nouvelles entités : la Force spéciale pour la défense des institutions républicaines et la Direction générale de la documentation d'État. Bien que ces mesures aient été généralement bien accueillies, la décision du Président d'inclure une section de police judiciaire dans la nouvelle entité responsable de la sécurité nationale et de déployer des forces spéciales en zone rurale a été fortement critiquée en République centrafricaine.

25. Dans le même temps, aucun progrès n'a été fait dans l'application des recommandations de la Commission concernant la création d'une armée nationale, républicaine et pluriethnique, dont la taille et les missions seraient adaptées aux ressources budgétaires du pays. L'effondrement de la chaîne de commandement et de la discipline et les arriérés de solde impayés font des Forces armées centrafricaines, dont les effectifs sont actuellement estimés à 3 500 hommes, un facteur potentiel de déstabilisation en République centrafricaine. Le Président, le Ministre de la défense et son adjoint chargé de la restructuration des forces armées, ainsi que certains représentants diplomatiques à Bangui, ont demandé instamment à la MINURCA de jouer un rôle plus actif en prêtant son concours pour la restructuration des Forces armées centrafricaines. Il est évident que l'instauration d'une stabilité et d'une sécurité durables dans le pays dépendra de la possibilité de faire des forces de défense et de sécurité centrafricaines un corps de professionnels fermement attaché au respect de l'état de droit.

/...

Désarmement, démobilisation et réinsertion

26. Comme indiqué dans mon dernier rapport, près de 93 % des armes lourdes et près de 58 % des armes légères ont été récupérées au cours de l'opération de désarmement conduite par la MISAB en coopération avec les autorités centrafricaines. Aux termes de la résolution 1159 (1998), il a été décidé que la MINURCA devrait superviser et contrôler le stockage de toutes les armes récupérées dans le cadre de l'opération de désarmement et en surveiller la destination finale. En conséquence, les armes, les munitions et les explosifs récupérés par la MISAB sont maintenant entreposés et gardés par la MINURCA sur deux sites. De plus, la MINURCA s'emploie actuellement à détruire les munitions dangereuses récupérées.

27. Il est prévu que les nouvelles armes qui seraient éventuellement récupérées par les autorités seront remises à la MINURCA en attendant une décision sur leur destination finale. Bien que le mandat de la MINURCA ne prévoie pas sa participation active à l'opération de désarmement, la Mission intervient à la suite d'informations signalant des caches d'armes. Dans ce contexte, la MINURCA a récupéré une petite quantité de munitions les 4 et 5 mai. De surcroît, les entrées d'armes dans le pays suscitent une inquiétude considérable, en raison surtout de la porosité des frontières et de la faiblesse des forces de défense et de sécurité.

28. Le projet de démobilisation et de réinsertion, financé par le Bureau des services d'appui aux projets, envisage la démobilisation d'un millier d'hommes dans le contexte de la restructuration générale des forces armées. Un document, exposant la stratégie à suivre pour ce projet, a été mis au point par le PNUD en avril avec la collaboration du Ministre adjoint de la défense chargé de la restructuration des forces armées. Le PNUD a constitué un comité technique chargé de la démobilisation et de la réinsertion. La MINURCA participe à ses travaux en veillant à ce que les efforts de démobilisation soient rattachés au processus de restructuration des Forces armées centrafricaines. La MINURCA a été récemment invitée à assurer la sécurité de l'enregistrement du personnel des Forces armées centrafricaines et de ceux de ses membres qui doivent être démobilisés dans tout le pays.

Police civile

29. Aux termes du paragraphe 10 e) de la résolution 1159 (1998) du Conseil de sécurité, la MINURCA est invitée à apporter une aide dans le cadre d'un programme de courte durée de formation d'instructeurs de police et d'autres efforts de renforcement des capacités de la police nationale. Le Chef de la police de la MINURCA est arrivé à Bangui le 21 avril, mais la Mission n'a pas encore atteint sa pleine capacité opérationnelle, comme il est indiqué au paragraphe 5 ci-dessus. En attendant, des locaux destinés aux programmes de formation des instructeurs de la police nationale ont été choisis, et leur remise en état a commencé. En consultation avec le Gouvernement, la MINURCA a également mis au point un plan d'action indiquant les domaines et les moyens de formation clefs, ainsi que les infrastructures nécessaires. Des contacts préliminaires ont été pris avec les donateurs, dont l'assistance serait indispensable pour assurer le professionnalisme des forces de sécurité.

/...

V. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

30. L'économie de la République centrafricaine, durement éprouvée lors des mutineries et des pillages de 1996, ne s'en est pas encore relevée. D'après le PNUD, malgré d'importantes ressources naturelles, 64,4 % de la population vivent au-dessous du seuil de pauvreté, et sur ce nombre 35,5 % vivent dans la misère. Les problèmes économiques et sociaux sont l'une des causes profondes de la crise et appellent de la part des autorités centrafricaines des mesures urgentes, soigneusement coordonnées avec les institutions financières internationales et d'autres partenaires. À cet égard, mon Représentant spécial a travaillé en étroite coopération avec toutes les entités concernées qui oeuvrent dans le pays au service d'une reconstruction et d'un développement durables.

31. Le recul précipité des activités du secteur privé, qui a paralysé la vie commerciale au lendemain des mutineries de 1996, ne s'inverse que lentement. Il est évident que le rétablissement de la sécurité et de la stabilité à long terme sera aussi un facteur crucial pour le retour des investisseurs étrangers. Dans le même temps, le Gouvernement doit continuer de mettre en oeuvre, rapidement et efficacement, les indispensables mesures de réforme qu'il a pris l'engagement d'appliquer. Il s'agit notamment d'améliorer les recouvrement fiscaux grâce à une plus grande efficacité, à une transparence accrue et à un climat de responsabilité renforcé, et à des mesures anticorruption; d'assurer le versement régulier des traitements des fonctionnaires et de liquider aussi tôt que possible les arriérés accumulés de traitements impayés; et d'observer les conditions convenues avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

32. Jusqu'ici, les efforts du Gouvernement ont abouti à de modestes progrès sur le plan macrofinancier. Les recouvrements fiscaux mensuels sont passés de 2,1 milliards de francs CFA au premier trimestre de 1997 à 3,8 milliards de francs CFA au premier trimestre de 1998. Les montants recouvrés au 1er avril 1998 s'élevaient à 4,4 milliards de francs CFA. Cependant, ce résultat est encore bien loin de l'objectif de 5,5 milliards de francs CFA qui devrait être atteint d'ici juin 1998. L'amélioration des recouvrements a rendu possibles le versement régulier des traitements mensuels à partir de mars 1998 et une modeste réduction des arriérés de traitements impayés, avec un solde ramené à 10 mois. Le calendrier des remboursements au FMI a été respecté et un budget révisé a été adopté par l'Assemblée nationale le 3 juin 1998.

33. En mars, le FMI et la Banque mondiale sont parvenus à un accord avec le Gouvernement concernant un programme à moyen terme pour la période 1998-2000 dont la mise en oeuvre pourrait être financée au moyen de ressources émanant du Fonds (au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée) et de la Banque (au titre d'un crédit de redressement économique). Une lettre d'intention et un mémorandum relatifs aux politiques économiques et financières pour 1998 ont également été négociés par le Fonds, à l'appui du premier arrangement annuel d'ajustement structurel demandé par les autorités. De nouvelles discussions ont eu lieu à Washington, D. C. en avril 1998 concernant les questions de réforme structurelle. Le document-cadre d'orientation pour 1998-2000 a été établi par le FMI et la Banque mondiale le 1er juin. Les autorités de la République centrafricaine estiment qu'elles ont satisfait à toutes les conditions préalables, sauf dans le domaine de la privatisation. Elles sont également

/...

optimistes quant aux résultats d'une réunion avec les donateurs, qui a eu lieu à Washington, D. C. le 15 juin.

34. En dépit de quelques progrès, il reste beaucoup à faire si l'on veut réviser la loi de finances pour faire porter les efforts sur des secteurs vitaux pour le développement et sur la mise en place de services publics dans les domaines de l'éducation et de la santé; éliminer toutes les procédures de gestion des finances publiques qui ne sont pas conformes aux règles; mettre en place une gestion saine et transparente dans le secteur des diamants pour attirer l'investissement étranger et, partant, accroître les recettes publiques, et privatiser les entreprises publiques. En ce qui concerne cette dernière question, qui est un élément important de la conclusion d'un accord avec le FMI, des négociations visant à privatiser le secteur pétrolier ont repris à Bangui en mai avec trois grandes sociétés pétrolières internationales. Elles se poursuivent actuellement et les autorités espèrent arriver à un accord satisfaisant en la matière dans les semaines à venir.

35. Une question, qui a de lourdes conséquences sur les plans humanitaire et de la sécurité, a trait à la situation des quelque 1 200 demandeurs d'asile rwandais dont la plupart sont installés dans les régions nord du pays. À la suite d'incidents violents entre ceux-ci et la population locale en mars, le Gouvernement a demandé avec insistance que les demandeurs d'asile soient réinstallés dans des pays tiers et il a sollicité une aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à cette fin. Le Danemark, la Norvège et la Suède ont accepté d'accueillir quelques demandeurs d'asile. À ce jour, 64 d'entre eux seulement ont quitté la République centrafricaine et 200 autres attendent une éventuelle réinstallation dans des pays tiers d'Afrique.

VI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

36. La mise en place rapide de la nouvelle Mission, décrite au paragraphe 5 ci-dessus, s'explique par un certain nombre de facteurs, notamment la fourniture par la France de contributions volontaires en nature consistant à assurer des services de transport aérien pour le déploiement des contingents et à renoncer en partie au remboursement des coûts du matériel militaire et des services médicaux fournis à la MINURCA. Le Bureau du PNUD à Bangui a lui aussi fourni une assistance précieuse qui a permis à la Mission de répondre à des besoins urgents au cours de la phase initiale de l'opération. L'accord sur le statut des forces entre le Gouvernement de la République centrafricaine et l'Organisation des Nations Unies a été conclu le 8 mai. La coopération entre les autorités centrafricaines et la MINURCA a en outre été facilitée par la création d'un comité composé de hauts fonctionnaires (Comité interlocuteur de la MINURCA). En même temps, le Gouvernement a fourni à la Mission un appui décisif en mettant gratuitement à sa disposition le camp Béal et certains locaux du camp M'Poko. Cependant, bien des installations essentielles manquant à Bangui, la Mission continue de se heurter à de grosses difficultés sur le plan logistique et il reste beaucoup à faire pour fournir à tous les contingents l'appui nécessaire.

37. Le 1er juin, j'ai écrit aux Ministres des affaires étrangères du Cameroun et du Gabon pour demander que des immunités, privilèges et facilités soient

/...

accordés à la MINURCA, pour qui ces pays sont des bases logistiques et d'approvisionnement et des points de transit importants.

38. Un Fonds d'affectation spéciale qui permet aux États Membres de verser des contributions volontaires pour soutenir les activités de la MINURCA a été créé le 20 avril en application du paragraphe 18 de la résolution 1159 (1998) du Conseil de sécurité. À ce jour, aucune contribution n'a été reçue au titre de ce fonds. Le Gouvernement danois a cependant manifesté l'intention de fournir une contribution volontaire consistant à équiper la MINURCA d'émetteurs à modulation de fréquence et ondes courtes pour renforcer les capacités d'information de la Mission, ce qui faciliterait considérablement la tâche des Nations Unies dans le pays. Une fois achevé le mandat de la MINURCA, ce matériel pourrait être utilisé par d'autres missions des Nations Unies.

39. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 11 mai 1998 concernant le financement de la MINURCA (A/52/895), en attendant que le Conseil de sécurité examine le présent rapport, mes prévisions budgétaires concernant l'établissement et le maintien de la MINURCA couvrent la période allant du 27 mars au 30 novembre 1998.

40. Si le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission au-delà du 15 juillet 1998, le montant brut des ressources à prévoir pour cette période s'élève à 49,6 millions de dollars, y compris la contribution volontaire en nature du Gouvernement français dont la valeur est estimée à 2,1 millions de dollars et correspond à un effectif de 1 350 soldats et 24 policiers civils, secondés par 179 civils (106 fonctionnaires internationaux et 73 agents locaux). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission ont achevé l'examen de mes propositions budgétaires et je compte que l'Assemblée générale adoptera prochainement la résolution correspondante. En conséquence, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission comme je le recommande ci-après, les dépenses afférentes au maintien de la MINURCA pendant cette période resteraient dans les limites de mon projet de budget.

41. Au 15 juin 1998, le montant total des contributions non acquittées au titre de toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 530 800 000 dollars des États-Unis.

VII. OBSERVATIONS

42. Depuis que le commandement des forces de la MISAB a été transféré à la MINURCA le 15 avril, celle-ci a réussi à maintenir la sécurité et la stabilité à Bangui et mon Représentant spécial s'emploie activement à promouvoir les réformes nécessaires à une réconciliation nationale durable, à la paix, à la reconstruction et au développement en République centrafricaine. Toutes les parties centrafricaines, ainsi que les pays de la région, ont accueilli favorablement le déploiement de la MINURCA car ils sont convaincus que, sans force extérieure crédible, la violence pourrait faire sa réapparition à Bangui. De l'avis général, l'établissement de la Mission des Nations Unies a également contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région.

/...

43. Pendant la période considérée, quelques progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre des principales réformes exposées dans mon dernier rapport au Conseil de sécurité (S/1998/148). Il reste toutefois beaucoup à faire étant donné que la division et la méfiance continuent d'altérer le climat politique en République centrafricaine. La réconciliation nationale et la situation en matière de sécurité sont encore fragiles. Pour parvenir à une paix durable, il faut prendre d'urgence des mesures dans les domaines prioritaires suivants : la restructuration crédible des forces de défense et de sécurité, l'organisation d'élections législatives libres et régulières, et le relèvement économique et social.

44. C'est au Gouvernement centrafricain et aux partis politiques qu'il incombe principalement de mener à bien ces tâches essentielles. Mais il est évident que le Gouvernement et le peuple centrafricains ont besoin d'une aide extérieure. À cet égard, j'engage non seulement les donateurs traditionnels mais aussi tous les États Membres et les organisations régionales à apporter l'assistance voulue. En l'absence d'efforts décisifs au plan national et d'un véritable soutien extérieur, le pays risque fort d'être à nouveau en proie à l'instabilité et à une grande violence.

45. Il est indispensable que le Gouvernement fasse tout ce qui est en son pouvoir pour conclure des accords avec les institutions de Bretton Woods afin de s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux pressants. Il doit en particulier s'attacher à verser dès que possible les arriérés de salaire. La réunion des donateurs qui a eu lieu à Washington, D. C. le 15 juin a été un premier pas important vers la mobilisation de l'appui extérieur nécessaire pour permettre à la République centrafricaine d'atteindre les objectifs fixés par les institutions financières internationales.

46. De même, j'engage le Gouvernement et tous les membres de la société civile centrafricaine à mettre en oeuvre dans les délais prescrits les plans élaborés par la Commission de restructuration des forces de défense et de sécurité, qui reposent sur les recommandations formulées par les États généraux de la défense nationale, tenus en septembre 1996 à Bangui. Je voudrais encourager la communauté internationale à prêter son soutien à cette tâche importante au moyen de programmes d'aide bilatéraux et multilatéraux. Mon Représentant spécial serait prêt à contrôler et coordonner cet appui international selon qu'il conviendra et à fournir des avis techniques aux donateurs sur les besoins en matière de restructuration.

47. En outre, j'exhorte toutes les parties centrafricaines à surmonter leurs différends afin que la Commission électorale puisse être constituée d'urgence et qu'il soit élaboré un plan opérationnel détaillé pour les élections, prévoyant notamment un calendrier de mise en oeuvre réaliste et l'allocation des fonds. Ce n'est que lorsque ces conditions minimums seront réunies que je pourrai formuler des recommandations sur un rôle futur des Nations Unies dans le processus électoral. En attendant, la MINURCA, en coopération étroite avec le PNUD, continuera à fournir des avis et une assistance technique à tous les organismes électoraux concernés.

48. Le groupe électoral de la MINURCA estime qu'il faudrait au minimum de 90 à 100 jours pour préparer des élections crédibles, une fois que la Commission

électorale aura été constituée et que le financement indispensable aura été obtenu, notamment auprès de la communauté des donateurs. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, la MINURCA pourrait, le moment venu, recruter des observateurs électoraux pour établir une présence dans tout le pays et coordonner l'assistance internationale nécessaire au bon déroulement des élections libres et régulières. À cet égard, il faudra manifestement une action concertée pour que les élections aient lieu dans de bonnes conditions de sécurité dans tout le pays. Outre les mesures prises par le Gouvernement, je pourrais envisager de recommander le déploiement de troupes des Nations Unies dans plusieurs emplacements clefs à l'extérieur de Bangui pour protéger les observateurs électoraux. Je continuerai à examiner les besoins en matière de sécurité et reviendrai à cette question le moment venu.

49. En attendant, étant donné que la MINURCA doit continuer d'évaluer, à des fins électorales, la situation à l'extérieur de Bangui, et pour appuyer les activités humanitaires des Nations Unies dans tout le pays, je recommanderais que la composante militaire de la MINURCA effectue des missions de reconnaissance et fournisse des escortes de protection de courte durée en dehors de la capitale.

50. Compte tenu de la situation actuelle en République centrafricaine telle qu'elle est décrite dans le présent rapport, je recommande que le Conseil de sécurité proroge de deux mois le mandat de la MINURCA, jusqu'au 15 septembre 1998. Toutefois, au cas où les parties centrafricaines prendraient les dispositions nécessaires pour préparer les élections avant cette date, je serais prêt à présenter au Conseil des recommandations détaillées sur une participation possible des Nations Unies au processus électoral.

ANNEXE

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) :
contributions au 15 juin 1998

	Officiers d'état-major	Soldats	Unités d'appui	Observateurs de la police civile	Total
Bénin	—	—	—	2	2
Burkina Faso	6	120	—	—	126
Canada	4	25	—	—	29 ^a
Côte d'Ivoire	8	210	15	—	233
France	1	—	200	—	201 ^a
Gabon	8	134	—	—	142 ^b
Mali	5	120	—	6	131 ^c
Sénégal	9	120	—	—	129
Tchad	6	120	—	—	126
Togo	6	120	—	—	126
Total	53	969	215	8	1 245 ^a

^a Non compris les éléments nationaux de soutien logistique (18 pour le Canada et 15 pour la France).

^b Outre le commandant de la Force.

^c Outre le chef de la police.

